

Ecrit par le 18 août 2026

Vaucluse : sur la route, les mauvaises habitudes coûtent cher



Le Vaucluse a enregistré 576 accidents corporels en 2025, faisant 35 morts et 736 blessés. Une accalmie par rapport à 2024, mais pas de quoi relâcher la vigilance. Le défaut d'attention, notamment lié au téléphone, intervient dans 19 % des accidents. En Paca, 293 personnes ont perdu la vie sur les routes en 2025. Et si les statistiques détaillées des infractions 2025 ne seront publiées par l'ONISR qu'en septembre, les dernières données disponibles donnent déjà une idée des comportements qui continuent de peser lourd.

La courbe s'est infléchi. En 2025, le Vaucluse a comptabilisé 576 accidents corporels, 35 morts et 736 blessés, contre 606 accidents, 41 morts et 781 blessés en 2024. La baisse atteint ainsi environ 5 % pour les accidents et 6 % pour les blessés, tandis que le nombre de décès recule de près de 15 %. Une amélioration bienvenue, donc. Mais certainement pas une raison de remiser les radars, les contrôles ou les campagnes de prévention. Car certains comportements restent solidement ancrés.

Le Vaucluse respire un peu mieux, mais reste sous surveillance

Le plus révélateur est peut-être celui qui tient dans la paume de la main. Le téléphone s'invite dans près

Ecrit par le 18 août 2026

d'un accident sur cinq. En Vaucluse, le défaut d'attention -inattention ou usage du téléphone au volant- a été relevé dans 19 % des accidents survenus en 2025. Presque un accident sur cinq. La préfecture rappelle que tenir son téléphone en main multiplie par trois le risque de provoquer un accident. Lire un message en conduisant le multiplie, lui, par 23. Face à cette banalisation, le Vaucluse a franchi un nouveau cap en 2026. Depuis la mi-mai, le préfet peut prononcer une suspension administrative du permis pouvant aller jusqu'à six mois lorsqu'un conducteur utilise un téléphone tenu en main ou porte à l'oreille un dispositif émettant du son, dans les conditions prévues par le dispositif. L'amende reste de 135€ et le retrait de trois points.

La vitesse demeure l'ennemi numéro un

Le téléphone n'efface pas pour autant le poids de la vitesse. À l'échelle nationale, les dernières données complètes sur les infractions, celles de 2024, montrent que 53% de l'ensemble des infractions relevées concernaient la vitesse, soit 14,6 millions de faits. Au total, l'[ONISR](#) (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) a comptabilisé 27,6 millions d'infractions routières en 2024, dont 26,5 millions de contraventions et 1,1 million de délits. Les points retirés se sont élevés à 11,7 millions.



Copyright Facebook Police nationale Vaucluse

Les motards vauclusiens et la vitesse

La vitesse demeure, selon la préfecture en 2025, la 1^{re} cause de mortalité pour les usagers de deux-roues motorisés. Dans 67% des accidents mortels impliquent un deux-roues motorisé, celui-ci étant, par

Ecrit par le 18 août 2026

ailleurs, considéré comme présumé responsable. Les motards représentent toujours une part disproportionnée des victimes. Le phénomène est d'autant plus frappant que les deux-roues motorisés ne représentent qu'environ 2% du trafic départemental. Pourtant, ils pèsent lourd dans les statistiques de mortalité. En 2025, ils représentaient 35% des personnes tuées dans les accidents mortels en Vaucluse, contre 37% en 2024. Sur l'ensemble de 2025, 96 accidents corporels impliquant un deux-roues motorisé ont été enregistrés, contre 104 en 2024. Ils ont provoqué 59 blessés légers, 43 blessés hospitalisés et 10 décès. Les chiffres restent supérieurs, pour plusieurs indicateurs, à la moyenne de la période 2022-2024.

La géographie des accidents de deux roues

Les accidents de deux roues surviennent majoritairement hors agglomération. Et les victimes sont très majoritairement masculines : 91% des victimes d'accidents corporels de moto sont des hommes, une proportion qui atteint 100% pour les accidents mortels recensés par la préfecture.

Paca reste l'une des régions les plus exposées

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 293 personnes sont mortes sur les routes en 2025. Le bilan représente une légère amélioration par rapport à 2024, avec 1,3% de décès en moins. La mortalité régionale demeure néanmoins élevée : rapportée à la population, la Paca compte 54 tués par million d'habitants en 2025, contre 48 en moyenne en France métropolitaine sur l'année.

2025, une année noire au plan national

Près de 3 263 personnes sont mortes sur les routes de France métropolitaine en 2025, soit 70 de plus qu'en 2024 (+2,2 %). Le nombre de blessés est estimé à 247 000, dont près de 16 800 blessés graves, en hausse respectivement de 4,9 % et 5,2 %. Les routes situées hors agglomération concentrent toujours le plus grand nombre de victimes : 1 973 décès en 2025, soit 60 % de la mortalité routière. Les autoroutes, elles, ont enregistré 259 décès, en hausse de 8,4 %. Le Vaucluse améliore ses indicateurs quand la France métropolitaine voit sa mortalité routière repartir à la hausse.

Ecrit par le 18 août 2026

Copyright Facebook **Police nationale Vaucluse**

Le chiffre des infractions 2025 attendra septembre

En 2024, 27,6 millions d'infractions avaient été enregistrées en France. Parmi elles, 14,6 millions concernaient la vitesse. Les dispositifs de contrôle automatisé avaient envoyé 14,2 millions d'avis de contravention, dont 13,9 millions pour des excès de vitesse.

Et puis il y a les infractions que l'on oublie

Une voiture surchargée avant le départ en vacances, un chien qui se promène librement sur la banquette, une paire de tongs aux pieds ou un porte-vélos qui dissimule la plaque : autant de situations que les automobilistes ne considèrent pas forcément comme des infractions. Pourtant, certaines peuvent être sanctionnées.

Conduire en tongs ou pieds nus

Conduire en tongs ou pieds nus n'est pas interdit en soi. Le Code de la route impose en revanche au conducteur de rester constamment en mesure d'effectuer les manœuvres nécessaires 'commodément et sans délai'. Une chaussure susceptible de se coincer sous une pédale peut donc poser problème. Il vous en coûtera une contravention de deuxième classe de 35€ en cas de défaut de maîtrise.

Même vigilance pour le chargement

Dépasser le PTAC (Poids total autorisé en charge) inscrit sur la carte grise expose à une contravention de quatrième classe, tandis qu'un dépassement de 5% peut conduire à l'immobilisation du véhicule.

Ecrit par le 18 août 2026



Copyright Facebook Police Nationale Vaucluse

Sur l'autoroute, les petites libertés n'en sont pas

La bande d'arrêt d'urgence n'est pas une aire de repos improvisée. Elle doit rester disponible pour les situations de nécessité absolue : panne, problème médical ou perte de chargement. Un arrêt injustifié peut être sanctionné et, dans certaines circonstances, conduire à l'immobilisation ou à la mise en fourrière du véhicule.

Les distances de sécurité

Les distances de sécurité ne relèvent pas davantage du simple conseil. À 90 km/h, il faut conserver 50 mètres avec le véhicule qui précède. Leur non-respect est passible de 135€ d'amende et de trois points retirés.

Le porte-vélos

Quant au porte-vélos, il ne doit pas masquer la plaque d'immatriculation. En cas de non-respect, le conducteur s'expose à une amende de 135€.

Les très grands excès de vitesse

Depuis le 29 décembre 2025, un excès de vitesse d'au moins 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée constitue un délit dès la 1re infraction. Il était auparavant traité comme une contravention, sauf notamment en cas de récidive. Le nouveau délit est passible de trois mois d'emprisonnement et 3 750€ d'amende, avec inscription au casier judiciaire.

Ecrit par le 18 août 2026



Copyright Facebook Police Nationale Vaucluse

En résumé

576 accidents, 35 morts et 736 blessés en Vaucluse en 2025. 19% des accidents associés à un défaut d'attention. 293 morts à l'échelle de la Paca. Et, depuis quelques mois, des sanctions qui se durcissent pour le téléphone comme pour les très grands excès de vitesse. Si, sur les routes vauclusiennes, la tendance à bien conduire s'est améliorée, l'attention de tous les instants au volant reste la règle.

Sources : Préfecture de Vaucluse [Document général d'orientations 2023-2027](#) et Onisr (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) Vaucluse et Paca..

Mireille Hurlin